

Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

SIAEP D'Annay-Môlay (89)

REVISIONS DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LA SOURCE SAINT BLAISE

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PIÈCE N°8 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE



Sciences Environnement



eau
seine
NORMANDIE

Étude réalisée avec le concours financier
de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

2015_042 – Décembre 2020

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence d'Auxerre

TABLE DES MATIÈRES

PIÈCE N°8 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE.....	102
1 – <i>CHIFFRAGE DES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN ŒUVRE.....</i>	<i>104</i>
2 – <i>DÉPENSES LIÉES À LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION</i>	<i>106</i>
3 – <i>COÛT GÉNÉRAL TOTAL.....</i>	<i>107</i>

1 – CHIFFRAGE DES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN ŒUVRE

1.1 – Estimation des dépenses liées aux travaux

L'estimation reprend les différentes opérations présentées dans le projet de servitudes rédigé par l'Agence Régionale de Santé.

Les chiffres indiqués ci-dessous correspondent à une estimation à partir de tarifs pratiqués usuellement et aux factures existantes pour les travaux déjà réalisés.

L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 80 % les travaux de protection liés à la DUP en périmètre de protection rapprochée et les indemnités des servitudes. Ce taux de 80 % est valable sous 2 ans puis passe à 40 % entre 2 et 4 ans et 20 % au-delà.

1.1.1 – Travaux au sein du périmètre de protection immédiate

Le projet de servitudes comprend les opérations suivantes (voir pièce n°7 du dossier d'enquête Publique) :

- Remplacement de la crépine de l'ouvrage qui est endommagée. L'état de celle-ci doit ensuite être vérifié en permanence ;
- Vérification de l'étanchéité du capot de fermeture de la chambre de captage vis-à-vis des eaux de ruissellement et travaux d'aménagement correspondants ;
- Mise en place d'une grille (contre l'intrusion des petits animaux) au droit du deuxième trop plein ;
- Entretien de la parcelle avec coupe des arbres, arbustes et buissons sans dessouchage, afin d'éviter que les racines n'endommagent sur le long terme les drains du captage ;
- Sauf si un traitement de l'eau pour réduire les concentrations en nitrates est installé : mise en place d'un analyseur de nitrates en continu télé-surveillé au droit de la bêche de reprise ou du château d'eau.

Opération	Coût € H.T.
Remplacement crépine: installation clapet fonte à crépine	350,00
Vérification de l'étanchéité du capot de fermeture de la chambre de captage vis-à-vis des eaux de ruissellement et travaux d'aménagement correspondants	600,00
Installation grille acier anti-intrusion au second trop plein	250,00
Entretien de la parcelle : coupe végétaux arbres et arbustes et évacuation hors PPI	700,00
Installation d'un dispositif anti-intrusion sur le captage (+ alimentation électrique par panneau solaire + dispositif de transmission)	5000,00
Total H.T.	6 900 €

Tableau 1 : coût travaux PPI.

1.1.2 – Travaux au sein du périmètre de protection rapprochée

Le projet de servitudes comprend les opérations suivantes (voir pièce n°7 du dossier d'enquête Publique) :

- Sauf si un traitement de l'eau pour réduire les concentrations en nitrates est installé : mise en place d'un analyseur de nitrates en continu télé-surveillé au droit de la bêche de reprise ou du château d'eau.

Opération	Coût € H.T.
Installation sur bêche de reprise	
- analyseur nitrates	11 000,00
- télésurveillance	4 000,00
Total H.T.	15 000 €

Le projet de servitudes prévoit que les puits et forages existants sont soit, sécurisés à l'aide d'un capot étanche cadennassé, soit rebouchés dans les règles de l'art.

Nous avons chiffré la sécurisation de l'ancien forage de reconnaissance si celui-ci parvenait être retrouvé.

Opération	Coût € H.T.
Dé béton - pose d'une tête tubage acier - barre de sécurisation + cadenas	400,00
Total H.T.	400 €

Tableau 2 : coût travaux PPR.

1.1.3 – Travaux au sein du périmètre de protection éloignée

Sans objet.

1.2 – Estimation des dépenses hors travaux

1.2.1 – Dépenses au sein du périmètre de protection immédiat

Sans objet.

1.2.2 – Dépenses au sein du périmètre de protection rapprochée

Sans objet.

A titre informatif, si la collectivité souhaitait acquérir la bande de 50 m attenante au PPI et où le déboisement a été interdit sa valeur a été estimée à 2 000 € /ha. Pour la surface concernée voisine d'un demi-hectare le coût serait de 1 000 €.

1.2.3 – Dépenses au sein du périmètre de protection éloignée

Sans objet.

2 – DÉPENSES LIÉES À LA MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

2.1 – Les différentes étapes et coûts de la procédure

Procédure :

	Prix H.T.
Phase I étude du Bassin d'Alimentation*	5 800 €
Compléments étude BAC	
- traçage des eaux souterraines	3 700 €
- mesures de débits (x6)	1 500 €
- caractérisation des drains	480 €
Dossier DUP **	4 950,00 €
Intervention de l'hydrogéologue agréé	1722,00 €
Coût total estimé	18 152 €

*La phase 1 a fait office de rapport préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé

** Le prix indiqué ne comprend pas les coûts relatifs à la notification de l'ouverture de l'enquête publique ni de la prise de l'arrêté aux propriétaires des parcelles comprises dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée ; de même que l'intervention du commissaire enquêteur et frais de publicité.

3 – COUT GENERAL TOTAL

Coût de la procédure	18 152,00 €
Coût de la protection (travaux)	22 300,00 €
TOTAL GÉNÉRAL H.T.	40 452,00 €

- 
-  Énergies renouvelables
 -  Aménagement et environnement
 -  Déchets, Diagnostics de pollution
 -  Carrières, Installations classées
 -  Milieu naturel
 -  Hydrogéologie
 -  Eaux superficielles
 -  Assainissement collectif et non collectif
 -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr